



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 27 juin 2019

Question n° 12 de Henri Klunge, déposée le 21 mai 2019 « Protection du patrimoine : halte aux dégradations »

Rappel

« La Municipalité de Lausanne, à la demande du Conseil communal, met un point d'honneur à protéger le patrimoine bâti et les ensembles bâtis lors des nouveaux projets de démolition-reconstruction qui lui sont présentés par des acteurs privés.

Depuis le début de l'année, nous avons pu constater que différents collectifs se mobilisant pour des causes certes défendables et prônant des actions non violentes s'en prennent à des monuments historiques dont la valeur est inestimable. Nous pensons ici par exemple aux inscriptions « Où sont les femmes ? » sur les statues de Pierre Viret à la rue du même nom, ou sur la statue de M. l'ancien conseiller fédéral Louis Ruchonnet à la place de la Madeleine. Plus récemment, un sablier entouré d'un rond, signe du collectif « action rébellion », a été tagué sur le mur à côté de la boîte aux lettres permettant le vote à la place de la Louve.

Nous osons espérer que des plaintes contre les auteurs ont été déposées. Cependant, nous souhaiterions savoir ce que la Municipalité compte entreprendre pour protéger ce patrimoine qui mérite de l'être ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité met tout en œuvre afin de garantir la salubrité de la Ville. Aussi, dès qu'une inscription est constatée ou signalée, elle est effacée dans les plus brefs délais par l'équipe en charge de cette mission ou par une entreprise spécialisée si la surface à nettoyer est délicate ; elle dépose enfin systématiquement plainte pénale pour dommage à la propriété.

Aussi, les inscriptions à la place de la Louve, ainsi que celles sur les statues Pierre Viret et Louis Ruchonnet ont été nettoyées sans délai.

La Municipalité a par ailleurs intensifié sa lutte contre la présence de tags sur l'espace public en proposant aux propriétaires des bâtiments privés, sis dans la zone de stationnement L, de signer une convention qui confie l'enlèvement des tags au personnel communal. Actuellement, quelque 130 propriétaires ont adhéré à ce projet. En outre, depuis 2019, l'équipe est composée de deux

véhicules avec deux binômes, ce qui permet également de répondre au nettoyage des 237 abribus et d'intensifier la lutte contre les tags tant sur le domaine public que privé.

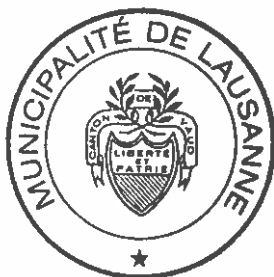
En 2018, 617 tags (dont 45 sur le domaine privé) ont été traités, il faut cependant relever que le nombre de tags nettoyés n'est pas proportionnel au temps effectif de travail.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Henri Klunge.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 27 juin 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

